

■ LE PLESSIS-GRIMOULT - Vive réaction de l'association opposée au projet

Condé Intercom dit oui aux éoliennes

■ Condé Intercom s'est réuni lundi soir. L'occasion d'approuver l'implantation de cinq éoliennes au Plessis-Grimoult. Les réactions sont vives...

Oui aux éoliennes. C'est ce qu'a décidé à la majorité le conseil de Condé Intercom, lundi soir. Quatre voix se sont élevées contre, notamment du côté des représentants de St-Pierre-la-Vieille. « On n'est pas intéressé pour que cela vienne chez nous », a commenté le maire Alain Siquot. Roger Beaudouin, de St-Pierre-la-Vieille, s'est inquiété de savoir qui financera leur enlèvement une fois qu'elles auront servi. « Je trouve qu'on va plus vite à monter des éoliennes qu'à mettre en place la 2e2 voies ».

Pascal Allizard s'est voulu rassurant : « Nous avons posé la question à la société VSB énergies nouvelles qui nous a répondu que la dépose et la remise en état des lieux seront à la charge de la société utilisatrice. De plus, le démontage est garanti par une caution bancaire ».

Problème national

Jean Turmel, maire de Lassy, a appelé de ses vœux la mise en place d'un plan départemental qui définirait les endroits où l'on peut aménager de véritables espaces éoliens. « Il y a des économies d'échelle à faire au niveau du raccordement des réseaux ». Là encore, Pascal Allizard a apporté des éléments de réponse : « Le conseil général du Calvados est parmi les premiers départements français à s'être



Les éoliennes pourraient s'installer au Plessis-Grimoult d'ici 2011.

dôté d'un schéma de l'éolien. C'est un schéma indicatif qui précise là où il ne faut pas d'éoliennes. Mais, le problème se situe au niveau national. On n'a pas voulu trancher comme l'ont fait certains pays qui ont pris position en faveur de véritables champs éoliens. Malheureusement, on ne peut pas trancher ça à notre niveau ».

A noter que l'enquête publique sur l'installation des éoliennes au Plessis-Grimoult s'est achevée mardi. Si le feu vert est donné, les cinq éoliennes pourraient être installées en 2011. La taxe professionnelle qui en découle au profit de Condé Intercom est évaluée à 45.000 € par an.

Suite à cette décision, nous avons sollicité la réaction de l'association pour la protection de l'environnement du Mont-Pinçon. Présidée par Jean-Baptiste Carré de Malberg et composée de 25 mem-

bres du Plessis-Grimoult et des communes avoisinantes, elle lutte depuis 18 mois contre ce projet.

Contre-étude d'impact

Jean-Christophe Hébert, secrétaire de l'association, ne cache pas sa colère : « On est surpris de cette délibération favorable car nous avons fait trois réunions d'information auxquelles étaient conviés les maires de Condé Intercom. Et, mis à part le maire de Pontécoulant qui est venu une fois, aucun n'a fait le déplacement ». Il ajoute : « Il ne faut pas que Pascal Allizard oublie qu'il a dans sa commune une entreprise comme Masonneillan qui travaille pour le développement de l'énergie nucléaire. Que se passerait-il si cette entreprise devait déposer le bilan du fait du développement de l'éolien ? ».

Jean-Christophe Hébert affirme avoir demandé à être reçu par le président de Condé Intercom pour exposer le point de vue de l'association, en vain. Quant à l'argument de la taxe professionnelle générée par les éoliennes, il répond : « Je lui conseille de mettre de côté les 45.000 € lorsque la CdC aura à payer le démantèlement ! ».

L'association vient de remettre au commissaire enquêteur une pétition forte de 300 signatures ainsi qu'une contre-étude d'impact. De nombreux points y sont soulevés. Sans les citer tous, il est fait état de la courte distance entre les éoliennes et une abbaye classée (800 m) ou encore avec les émetteurs gérés par l'Armée de terre et Télévision de France (2.000 m).

Elle dénonce une disposition qui stipulerait qu'au bout de 20 ans, si le promoteur dépose le bilan, il reviendrait à la communauté de communes de payer le démantèlement. Le coût, selon l'association, s'élèverait à 100.000 € par éolien. « À la caution de 20.000 €, elle n'est payable que cinq ans après le début du projet. Donc si le promoteur se casse la figure avant les cinq ans, qui paye ? ».

L'association parle aussi d'une étude acoustique qui obligerait l'arrêt de deux des cinq éoliennes chaque fois que le vent atteindrait 33 km/h... « Nous sommes conscients qu'il faut faire quelque chose pour l'énergie renouvelable, mais ce projet est tout simplement stupide ».

Nous reviendrons sur ce sujet dans un mois avec la communication du rapport du commissaire enquêteur.